

Le 8 juillet 2010

PAR COURRIEL ET POSTE

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
C.P. 001, Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Annie Gariépy
Avocate

8, du Village boisé
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J2W 1N1

Tél. : (450) 515-1859

Télec. : (450) 515-6606

C. élec. : gariepy.annie@videotron.ca

**OBJET : Demande de modification des tarifs et conditions des services de transport
d'Hydro-Québec à compter du 1er janvier 2009
Correspondance du RNCREQ et de UC relative au dépôt de la preuve révisée du
Transporteur
Réponse au commentaire du Transporteur
Dossier : R-3669-2008 phase II**

Chère consœur,

La présente fait suite à la correspondance du Transporteur en réponse à la nôtre du 30 juin.

Le RNCREQ et UC reconnaissent, et n'ont jamais mis en doute, que le Transporteur est maître de sa preuve.

Cependant, ils soulignent et réitèrent que leurs suggestions d'aménagement de la **forme** de présentation de la preuve n'ont pour objectif que d'augmenter l'efficacité de traitement du dossier par tous, dans une perspective d'allègement réglementaire et de réduction des coûts y reliés.

Ceci étant, les intervenants s'en remettent entièrement à la Régie.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer chère consœur, mes salutations distinguées.



Me Annie Gariépy

c.c. Me Dunberry
Me Jean Morel (HQT)
Me Hélène Sicard (UC)
Philippe Bourke (RNCREQ)